

RÉSUMÉ EXÉCUTIF  
ET RECOMMANDATIONS



GLOBAL  
INITIATIVE  
AGAINST TRANSNATIONAL  
ORGANIZED CRIME

# OPÉRATIONS DE PAIX EN HAÏTI

LES ENSEIGNEMENTS  
TIRÉS DE DEUX DÉCENNIES  
D'ENGAGEMENT DE L'ONU

Sophie Rutenbar

JANVIER 2026

# SOMMAIRE

<b>Résumé exécutif .....</b>	<b>2</b>
La voie à suivre.....	3
Contexte et méthodologie.....	4
<b>Recommandations.....</b>	<b>5</b>
Une nouvelle vision pour Haïti .....	5
Approche proposée .....	12
Notes .....	16

# RÉSUMÉ EXÉCUTIF

**E**n mars 2025, les appels publics se sont faits de plus en plus pressants : Port-au-Prince était sur le point de tomber aux mains des gangs<sup>1</sup>. Au cours des semaines précédentes, les groupes armés de la coalition Viv Ansanm (Vivre Ensemble, en Créolet haïtien) avaient conquis quartier après quartier, infiltrant des zones jusque-là considérées comme sûres. Une question s'imposait alors : qu'est-ce qui empêcherait désormais les gangs de remonter les collines depuis leurs bastions du littoral pour prendre le contrôle des bureaux du Premier ministre, ultime bastion du gouvernement haïtien ?

Les gangs et la criminalité organisée ne sont toutefois pas des phénomènes nouveaux en Haïti. Depuis longtemps, des groupes armés sont utilisés par certaines élites pour influencer les décisions politiques et économiques, voire même pour contrôler la population, tandis que le trafic d'armes et de drogue fait partie du paysage haïtien depuis plusieurs décennies.

Viv Ansanm se distingue toutefois par plusieurs aspects<sup>2</sup>. Les gangs qui composent cette coalition ont mis de côté leurs rivalités territoriales et se sont unis autour d'objectifs communs, notamment le changement politique. Plus important encore, ils ont acquis un niveau d'autonomie et de contrôle qui les place désormais sur un pied d'égalité avec leurs anciens soutiens issus des élites politiques et économiques. Au-delà de leur implication dans un commerce florissant d'armes et de munitions illicites, les gangs ont développé des sources de revenus diversifiées et durables, notamment par l'extorsion, l'instauration de checkpoints illégaux, les enlèvements et diverses formes de trafic, Haïti servant de pays de transit pour la cocaïne. L'évolution des économies illicites en Haïti a aujourd'hui des répercussions immédiates et profondes sur tous les aspects de la vie quotidienne des Haïtiens, sans compter son impact considérable sur la sécurité et les économies des pays voisins des Caraïbes et d'Amérique latine, ainsi que des États-Unis et du Canada.

L'impact croissant de la criminalité organisée, du trafic et des flux financiers illicites en Haïti reflète les préoccupations plus larges liées à l'expansion mondiale de la criminalité transnationale organisée. Selon un ancien directeur d'INTERPOL, « l'ampleur, l'échelle et le professionnalisme du crime organisé ont récemment connu une croissance sans précédent »<sup>3</sup>. Cette évolution fait craindre une expansion significative de la criminalité organisée dans les années à venir, d'autant plus que les structures et normes multilatérales établies de longue date s'affaiblissent.

En tant que petit État insulaire des Caraïbes, Haïti pourrait constituer un véritable test pour évaluer la capacité des acteurs internationaux à appuyer les acteurs locaux dans la lutte contre la criminalité organisée. La décision du Conseil de sécurité de créer une nouvelle Force de répression des gangs (FRG)<sup>4</sup> offre l'occasion de tirer les leçons des approches passées afin de développer et de déployer des méthodes plus efficaces de lutte contre la criminalité transnationale organisée dans le pays. Face à l'ampleur croissante de ce phénomène, ces méthodes pourraient également se révéler pertinentes dans de nombreux autres contextes à l'échelle internationale au cours des prochaines années.

Il est essentiel de tirer les enseignements des succès comme des échecs des efforts passés en Haïti afin de mieux cerner les conditions nécessaires à une lutte efficace contre la criminalité organisée, tant dans le pays que dans d'autres contextes. En Haïti, l'Organisation des Nations unies (ONU) est depuis des décennies le principal acteur de la lutte contre la criminalité organisée. Son engagement remonte au début des années 1990, au lendemain de la sortie du pays de la dictature. Avec le déploiement de la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) au début des années 2000, l'ONU a progressivement pris conscience de l'ampleur du rôle joué par la criminalité organisée dans la détérioration de la situation sécuritaire générale. Cette mission de maintien de la paix, déployée de 2004 à 2017, a introduit des innovations majeures, notamment le recours à des opérations fondées sur le renseignement et l'élaboration du concept de « réduction de la violence communautaire » (RVC). Toutefois, si les actions de la MINUSTAH, associées aux efforts de la mission qui lui a succédé, la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti

(MINUJUSTH), ont permis certaines améliorations en matière de sécurité et de gouvernance, celles-ci ne se sont pas révélées durables. Après l'établissement, en octobre 2019, d'une mission politique de taille réduite, le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), la violence s'est intensifiée, conduisant à l'assassinat du président Jovenel Moïse en juillet 2021 et culminant avec l'ascension de la coalition Viv Ansanm.

Le présent rapport dresse le bilan des évolutions intervenues au cours de cette période charnière. S'appuyant sur les enseignements qui en sont tirés, ainsi que sur ceux issus d'autres contextes, il formule une série de recommandations concrètes pour l'avenir d'Haïti et propose différentes options pour leur mise en œuvre. De plus amples détails sont disponibles dans la version complète de ce rapport.<sup>5</sup>

## La voie à suivre

Compte tenu de la dégradation de la sécurité en Haïti, il est nécessaire de se concentrer sur l'amélioration immédiate de la situation dans le pays tout en jetant les bases d'un redressement durable, notamment en s'attaquant aux causes profondes de l'instabilité. Les efforts visant à améliorer la sécurité sont indispensables, mais insuffisants en eux-mêmes : une stratégie tenant compte du contexte économique ainsi que des dynamiques politiques est requise. Cette approche à plusieurs volets est essentielle pour rétablir la sécurité en démantelant les réseaux de trafic et les flux financiers des gangs, en rompant leurs liens avec leurs soutiens et en luttant contre l'impunité, tout en renforçant les capacités haïtiennes en matière de sécurité et en aidant les communautés à se relever sur les plans économique, social et politique.

Une solution appropriée consisterait à déployer une force robuste, capable de rétablir la sécurité dans la majeure partie de Port-au-Prince. Celle-ci devrait être d'une taille suffisante pour mener des opérations et assurer une présence sécuritaire quasi continue dans l'ensemble de la ville et de ses environs. Cette force devrait être soutenue par une composante aérienne et, idéalement, par une unité maritime chargée de patrouiller la côte, afin d'accroître la pression sur les trafiquants et de contribuer à réduire les flux illicites qui financent les opérations des gangs.

Cependant, le rétablissement de la sécurité ne constitue qu'une première étape. S'il n'est pas accompagné de mesures complémentaires aux niveaux local, national et international, notamment dans les domaines politique, économique et social, le recours à la force ne pourra offrir qu'une solution temporaire, les groupes criminels organisés étant susceptibles de réapparaître ultérieurement. Ces efforts seraient menés de manière plus efficace dans le cadre d'une plateforme commune ou, à tout le moins, d'une action coordonnée, afin d'éviter les chevauchements et d'harmoniser les séquences d'action.

Avant tout, l'attention devrait continuer à se concentrer sur l'augmentation des effectifs – et l'amélioration du commandement, de la formation, de la coordination et des ressources – de la Police nationale haïtienne (PNH) ainsi que des forces armées nationales. Ces efforts nécessiteront probablement un soutien bilatéral et régional accru sur le long terme, ainsi que des conseils et un accompagnement multilatéraux.

Sur le plan politique, un représentant des Nations Unies ou de la région, ou un envoyé spécial, devrait s'engager pleinement auprès des acteurs politiques, économiques et de la société civile haïtiens afin de rompre les liens entre les gangs et leurs soutiens. Une stratégie politique devrait être coordonnée avec les efforts visant à imposer et à appliquer des sanctions ciblées.

Une stratégie économique devrait également viser à s'attaquer aux racines de l'économie illicite en Haïti, en articulation étroite avec la stratégie politique. Une assistance technique devrait être apportée au gouvernement haïtien afin de renforcer ses efforts de lutte contre les dimensions économiques de la criminalité organisée, en s'attaquant notamment au blanchiment d'argent. Une autre intervention pertinente consisterait à travailler avec le secteur bancaire haïtien afin d'améliorer la surveillance et le signalement des transactions suspectes.

Des efforts complémentaires devraient porter sur des initiatives de développement économique, l'appui au rétablissement de l'État de droit, la lutte contre la corruption et le soutien aux communautés afin de renforcer leur résilience et de réduire la violence communautaire. Des capacités efficaces de collecte d'informations seraient également indispensables pour suivre l'évolution des dynamiques des gangs, comprendre les flux illicites et ajuster les stratégies politiques en conséquence.

## Contexte et méthodologie

Ce rapport se concentre sur les réponses apportées par les Nations Unies et la communauté internationale face à l'évolution des dynamiques de la criminalité transnationale organisée en Haïti au cours des deux dernières décennies. Ces dynamiques ont entraîné des changements importants dans le contexte haïtien et contribué à la détérioration de la situation actuelle. Le rapport s'appuie sur l'étude de cas sur Haïti présentée dans « The Elephant in the Room », publié par l'International Peace Institute en juin 2013, qui couvre les débuts des opérations de paix des Nations Unies en Haïti, y compris les activités de la MINUSTAH depuis sa création en 2004 jusqu'en 2012<sup>6</sup>. De plus amples détails sont disponibles dans la version complète de ce rapport.<sup>7</sup>

L'analyse repose sur des entretiens avec plus de 40 interlocuteurs, Haïtiens, experts locaux, praticiens de l'ONU et autres spécialistes. Parmi les personnes interrogées figuraient : des experts en matière de criminalité transnationale organisée et des dynamiques de sécurité et de gouvernance en Haïti ; d'anciens membres du personnel de la MINUSTAH et de la MINUJUSTH ; des membres actuels et anciens du personnel du BINUH ; des membres actuels et anciens du personnel des agences des Nations Unies travaillant en Haïti et des groupes d'experts ; des analystes locaux, des universitaires ; des fonctionnaires et des représentants de la société civile ; des spécialistes de la réglementation industrielle ; des membres actuels et anciens du personnel d'autres opérations de paix de l'ONU.

Remarque terminologique : alors que la plupart des observateurs internationaux utilisent le terme « gangs » pour désigner les groupes armés ayant des objectifs criminels ou autres en Haïti, la plupart des Haïtiens les appellent simplement *bandi* ou bandits. Beaucoup de ces groupes trouvent leurs racines dans des organisations de quartier appelées « *baz* », qui agissaient historiquement comme des organisations communautaires fournissant des services, notamment en matière de sécurité<sup>8</sup>. Les qualifier de « gangs » conduit sans doute à sous-estimer la gravité du problème, en les associant à des groupes de jeunes délinquants plutôt qu'aux organisations bien armées, bien organisées et dotées de ressources importantes qu'ils représentent actuellement<sup>9</sup>. On peut soutenir que le terme « groupes criminels armés » refléterait plus fidèlement leur recours à la violence pour atteindre leurs objectifs et le fait qu'une grande partie de ces derniers sont de nature criminelle. Toutefois, pour faciliter la lecture, le présent rapport continuera d'utiliser le terme « gang », étant donné qu'il est plus familier.

Conformément à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, le rapport définit un « groupe criminel organisé » comme « un groupe structuré de trois personnes ou plus existant depuis un certain temps et agissant de concert dans le but de commettre une ou plusieurs infractions graves [...] pour en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel »<sup>10</sup>. Toujours selon la Convention, les activités criminelles transnationales organisées sont considérées comme des activités qui ont pour objectif principal d'obtenir des profits illégaux, en recourant ou en menaçant de recourir à la violence et à la corruption<sup>11</sup>. À ce titre, le présent rapport s'attache à conceptualiser les gangs comme des structures criminelles organisées, aux vues de leur rôle de plus en plus prépondérant dans le paysage sécuritaire, économique et politique haïtien.

# RECOMMANDATIONS

Tout au long de son histoire, Haïti a fait figure d'exception. Première république noire, elle demeure le seul exemple abouti de révolte d'esclaves au monde. Ce succès précoce l'a toutefois conduite à être reléguée aux marges du système international, contrainte de verser une indemnité colossale à la France pour sa liberté et exclue de l'ordre diplomatique et commercial international. Le pays a par ailleurs subi d'importantes ingérences et interventions extérieures, tout en devant lutter pour sortir de la dictature du régime Duvalier, père et fils, qui s'est prolongée durant plusieurs décennies.

À l'époque contemporaine, Haïti présente également des dynamiques qui préfigurent certaines évolutions. Le pays est à l'avant-garde des tendances internationales actuelles, parmi lesquelles le recul des normes démocratiques, le recours croissant à la violence comme mode de gouvernance et l'expansion de la présence, de la visibilité et de l'influence des groupes armés non étatiques. Haïti représente également une vision de l'avenir potentiel de nombreuses régions périphériques du monde, alors que l'engagement et l'aide internationaux diminuent de façon spectaculaire, que les normes internationales perdent de leur puissance et que les institutions internationales sont attaquées, laissant les États les plus faibles se débrouiller seuls face à des défis politiques, économiques et sécuritaires croissants.

L'État haïtien semble de plus en plus en train de perdre la bataille face aux gangs. Ceux-ci ont acquis, de manière inédite, le contrôle des marchés licites et illicites du pays, de l'espace urbain de Port-au-Prince et des départements voisins, et même de certains leviers politiques du pouvoir, comme l'opinion publique et le contrôle d'institutions étatiques physiques. Pourtant, Haïti n'est pas le seul pays à être confronté à la montée en puissance des groupes criminels organisés. Le monde connaît actuellement un boom de la criminalité transnationale organisée, une tendance qui pourrait être difficile à enrayer compte tenu de l'évolution de la dynamique géopolitique<sup>12</sup>. Les enseignements tirés de la situation en Haïti, ainsi que de l'engagement de l'ONU dans le pays, sont donc appelés à avoir une portée plus large dans les années à venir. L'avenir d'Haïti, mais aussi la crédibilité des États membres de l'ONU dans leur lutte contre la criminalité organisée, qui constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales, sont en jeu si la situation dans le pays ne reçoit pas l'attention et les ressources qu'elle requiert.

## Une nouvelle vision pour Haïti

Haïti est un test pour la capacité de la communauté internationale à lutter contre la criminalité organisée en tant que menace pour la paix et la stabilité. Les dynamiques de la criminalité organisée ont un impact significatif sur l'économie et la vie quotidienne en Haïti, mais elles affectent également l'ensemble de la région, y compris la sûreté, la sécurité et l'activité économique des pays voisins des Caraïbes, ainsi que des voisins latino-américains, des États-Unis et du Canada, qui doivent faire face aux effets collatéraux du trafic de drogue, d'armes et d'êtres humains.

Haïti se trouve actuellement dans une situation précaire, avec un gouvernement de transition fracturé et inefficace qui subit une pression croissante de la part des gangs, et qui semble incapable ou peu disposé à reprendre le contrôle des territoires dont se sont emparés les gangs, à lutter contre les dynamiques économiques transnationales et illicites et à exercer les fonctions de gouvernance de base. Les inquiétudes sont réelles quant à une possible détérioration supplémentaire de la situation, notamment en raison de la capacité des gangs à influencer et à affaiblir le gouvernement en recourant à la propagande sur les réseaux sociaux et à des menaces contre les institutions et les acteurs publics<sup>13</sup>. Les gangs pourraient ainsi continuer à se développer,

à renforcer leurs capacités et à professionnaliser leur gestion, leur organisation et leurs structures, au point de se transformer en organisations ressemblant davantage à des cartels qu'aux *baz* du début des années 2000, exerçant des fonctions de gouvernance de facto de plus en plus affirmées en l'absence de l'État. La situation à Port-au-Prince pourrait continuer de se dégrader jusqu'à rappeler celle de Mogadiscio dans les années 1990 : une ville dépourvue de gouvernement fonctionnel et unifié, fragmentée selon des lignes factionnelles souvent meurtrières, et largement coupée de l'économie internationale, des systèmes bancaires et des réseaux de transport.

Dans le même temps, le système des Nations Unies traverse, pour le moins, une période de changement et de repli, ce qui remet en question la nature fondamentale, l'ambition et l'utilité de l'organisation. Les opérations de paix des Nations Unies ne peuvent donc plus être considérées comme un point de départ pour l'engagement international, et encore moins comme une solution. Il convient d'envisager de nouvelles façons d'apporter un soutien aux pays en crise, comme des coalitions régionales ou ad hoc d'acteurs ou de prestataires de sécurité privée – mais ces acteurs ne doivent pas être considérés comme une panacée et risquent d'être confrontés à des défis similaires, voire plus importants, que ceux auxquels sont confrontées les missions de l'ONU en Haïti. Il est donc essentiel d'examiner les interventions précédentes de l'ONU et d'autres acteurs afin d'en tirer des enseignements pour ces nouveaux modèles. L'avenir d'Haïti dépend de la capacité de toutes les parties prenantes, y compris la communauté internationale et l'ONU, à lutter sérieusement contre la criminalité organisée, qui constitue une menace pour la paix et la sécurité.

## Les points saillants

Pour rétablir l'ordre en Haïti, un certain nombre d'éléments sont nécessaires pour traiter les symptômes et les causes de la violence. Pour être efficace à long terme, une telle approche doit non seulement inclure des initiatives visant à améliorer la sécurité, mais aussi des stratégies tenant compte des dynamiques économiques et politiques. Bon nombre des exigences ci-dessous représentent des défis considérables. Compte tenu de l'ampleur de ces objectifs, il est peu probable qu'ils soient atteints immédiatement, mais ils n'en demeurent pas moins essentiels pour améliorer la situation dans le pays et renforcer l'efficacité à long terme de l'État haïtien. Les mesures suivantes devraient donc être prises dès maintenant en vue de ces objectifs, afin d'améliorer au fil du temps la situation :

- **Comprendre l'évolution de la dynamique des groupes criminels organisés :** cela devrait inclure la capacité de collecter et d'analyser des renseignements sur les activités des gangs (y compris des renseignements d'origine humaine, satellitaire, électromagnétique et de sources ouvertes) en temps quasi réel afin de cartographier, de suivre et de préparer des réponses aux actions des gangs.
- **Contrôle de l'ensemble des frontières :** les capacités haïtiennes de surveillance des frontières et des douanes doivent être renforcées, professionnalisées et dotées de ressources adéquates afin de pouvoir faire face aux flux illicites potentiels de marchandises et de personnes le long de la frontière terrestre entre Haïti et la République dominicaine. En outre, le déploiement d'un volume approprié de moyens maritimes et de personnels capables d'assurer la surveillance, l'interception et la dissuasion des trafics illicites est essentiel pour réduire l'activité de la criminalité organisée. Compte tenu de la faiblesse actuelle des garde-côtes haïtiens, cet objectif nécessitera probablement le déploiement de moyens maritimes externes.
- **Contrôle de l'espace aérien :** le contrôle de l'espace aérien est essentiel pour l'observation et la collecte d'informations, la protection des actifs contre les attaques aériennes et la conduite d'opérations offensives, en plus de dissuader et d'intercepter le trafic illégal par voie aérienne. Bien que le déploiement récent de drones par des prestataires de sécurité privée pour le compte de la PNH ait légèrement renforcé le contrôle de la police sur l'espace aérien haïtien, celui-ci reste limité et a suscité des critiques concernant des questions de légalité et de respect des droits de l'homme. Le déploiement d'aéronefs à voilure fixe et à voilure tournante, en particulier d'hélicoptères d'attaque, contribuerait à étendre temporairement le contrôle dans ce domaine crucial.
- **Protection des infrastructures critiques :** une présence sécuritaire suffisante est nécessaire pour réduire la menace que représentent les groupes criminels organisés pour les infrastructures critiques, notamment les routes, les

ports et les aéroports. Bien qu'essentiellement statique par nature, cette présence devrait disposer d'une certaine capacité d'engagement cinétique.

- **Des institutions de sécurité plus efficaces :** les efforts visant à renforcer la PNH et les forces armées haïtiennes naissantes doivent être poursuivis et intensifiés. Le nombre de promotions de policiers stagiaires devrait passer d'une à deux ou trois par an, en recourant aux formateurs de la PNH, mais en faisant aussi appel à des formateurs de police externes, et en utilisant des centres de formation situés dans des régions d'Haïti autres que Port-au-Prince.
- **Des institutions gouvernementales plus efficaces et redéposables :** cela suppose le renforcement de l'efficacité des opérations douanières et une plus grande transparence fiscale.
- **Renforcement de l'État de droit :** il est essentiel d'avoir la capacité de poursuivre un certain nombre de cas emblématiques de crimes de masse et de crimes financiers, y compris en engageant des poursuites contre les soutiens des gangs.
- **Lutter contre le financement des gangs :** des efforts devraient être déployés pour rompre les liens entre les politiciens, les élites économiques et les groupes criminels, notamment par le biais de sanctions. Les infrastructures haïtiennes de lutte contre le blanchiment d'argent devraient également être renforcées, notamment en améliorant la manière dont le système bancaire haïtien met en œuvre les sanctions, surveille et traite les flux financiers illicites potentiels.
- **Accord entre les principaux groupes, y compris les élites, sur une voie politique commune :** sans cet élément essentiel, il y aura toujours des fauteurs de troubles prêts à financer les gangs pour annihiler les efforts de stabilisation. Les élites politiques et économiques doivent être convaincues qu'elles ont d'avantage à gagner à l'ouverture de l'économie et du système politique haïtiens qu'à leur maintien en l'état. Les initiatives de dialogue intensif avec les acteurs des sphères politique, économique et de la société civile devraient se concentrer sur l'élaboration d'une vision commune de l'avenir d'Haïti. L'accent devrait être mis sur le moyen et le long terme, et non sur des solutions rapides, qui ne sont plus现实的.
- **Mesures visant à promouvoir la croissance économique et à renforcer la résilience des communautés :** les compromis exigés des élites politiques et économiques devraient être conditionnés et encouragés par un ensemble cohérent de programmes d'investissement économique, de développement des entreprises et d'amélioration des infrastructures, destinés à renforcer la compétitivité et à accroître l'échelle des entreprises haïtiennes, petites et grandes, dans divers secteurs de l'économie, y compris l'agriculture. En outre, afin de tarir le vivier de recrutement des gangs et de renforcer la capacité des communautés à leur résister, celles-ci devraient bénéficier d'une assistance humanitaire, d'un appui à leurs moyens de subsistance, ainsi que de programmes de réduction de la violence. Ces actions devraient en outre inclure des initiatives visant à offrir aux jeunes de véritables possibilités d'emploi, d'éducation et de loisirs.

## Voies possibles

Compte tenu des exigences susmentionnées, plusieurs options sont envisageables pour améliorer la situation en Haïti. Bien que le Conseil de sécurité ait récemment autorisé la création d'une nouvelle Force de répression des gangs (FRG), de plus grande envergure, ainsi que d'un Bureau d'appui des Nations Unies (UNSOH) appelé à opérer parallèlement au BINUH, de nombreuses questions subsistent quant à ces nouvelles entités. Ces interrogations concernent notamment la capacité de la FRG à disposer de ressources humaines et financières suffisantes, l'impact des contraintes budgétaires de l'ONU sur le plein fonctionnement de l'UNSOH, ainsi que la capacité de la FRG et de l'UNSOH, aux côtés du BINUH et de nombreux autres acteurs, à contribuer de manière efficace à des mesures d'amélioration de la situation en Haïti à moyen et long terme.

En conséquence, cette section dresse un panorama complet de l'éventail des options permettant de soutenir les efforts déployés par Haïti pour faire face à la situation. De plus, compte tenu des difficultés auxquelles sont confrontées les opérations de paix des Nations Unies, elle examine plusieurs options visant à promouvoir la paix sans recourir

au maintien de la paix, notamment au moyen d'accords hybrides, ad hoc et régionaux. Des opérations complexes et hybrides, impliquant de multiples acteurs assumant des rôles distincts, ont déjà été menées avec succès par le passé. La réponse internationale à la piraterie somalienne en constitue un exemple emblématique. Autorisée par la résolution 1851 du Conseil de sécurité des Nations Unies, soutenue par le gouvernement fédéral somalien, elle a donné lieu au déploiement de forces navales par l'OTAN, l'Union européenne et des gouvernements nationaux<sup>14</sup>. Elle a également inclus des initiatives des compagnies maritimes, notamment le recrutement de sociétés de sécurité privées, ainsi que l'appui des gouvernements régionaux et des Nations Unies aux mécanismes judiciaires et à l'aide au développement.

Les options ci-dessous traitent de diverses manières les symptômes et/ou les causes profondes de la violence, et vont de possibilités tout à fait réalisables à des propositions plus ambitieuses.

- **Envoyé spécial :** un représentant politique de l'ONU ou un représentant régional chargé de mener des bons offices et de s'engager sur le plan politique afin de s'attaquer aux causes politiques profondes de la situation sécuritaire. Établi en dehors d'Haïti afin de favoriser une plus grande liberté de parole, ce représentant pourrait coordonner l'engagement au sein du Conseil de sécurité, ainsi que les échanges en coulisses avec les différentes parties, en recherchant un large compromis politique et en encourageant les soutiens politiques et financiers à rompre leurs liens avec les gangs. Toutefois, en l'absence d'une capacité de sécurité et d'un appui technique solides, l'impact de l'action de l'envoyé spécial resterait probablement limité.
- **Observateurs internationaux :** ceux-ci pourraient se concentrer sur le suivi de la mise en œuvre des accords politiques et de sécurité, par exemple les zones de cessez-le-feu convenues pour le retour des personnes déplacées ou la mise en œuvre d'un accord de transition révisé, en s'inspirant de l'exemple des observateurs déployés au sein de l'UNVMC. Grâce à des capacités défensives supplémentaires, les observateurs pourraient également assumer un rôle de protection des infrastructures stratégiques telles que les routes et les ports. Cette option est plus flexible et moins coûteuse qu'une opération de paix complète ou une mission multidimensionnelle, mais elle repose sur des conditions de sécurité permissives qui n'existent actuellement pas en Haïti, ainsi que sur un accord entre les différents acteurs sur les paramètres de surveillance.
- **Des sanctions élargies et ciblées, ainsi qu'un embargo sur les armes plus efficace :** l'élargissement – ou la menace d'un élargissement – des sanctions ciblées afin d'inclure un plus grand nombre de soutiens politiques et économiques des gangs pourrait accroître la pression exercée sur les élites et les inciter à s'engager de bonne foi dans un dialogue politique. En outre, le renforcement des poursuites judiciaires internationales pour des infractions liées au trafic et à la criminalité financière contribuerait également à accroître la pression sur les principaux soutiens, malgré les difficultés inhérentes à leur extradition et à leur traduction en justice. Un embargo renforcé sur les armes est indispensable pour réduire les flux d'armes et de munitions vers Haïti. Cependant, de nombreux facteurs entravent une action ferme de la part des principaux acteurs aux États-Unis – d'où provient la quasi-totalité des armes acheminées vers Haïti – contre la vente et le transport d'armes. Compte tenu des difficultés auxquelles ont récemment été confrontés les régimes de sanctions et les groupes d'experts des Nations Unies, la mise en place d'un groupe d'experts régional, soutenu par l'Organisation des États américains (OEA) ou par la Communauté des Caraïbes pourrait permettre de contourner l'impasse au sein du Conseil de sécurité tout en mobilisant la pression exercée par les pays voisins pour favoriser des progrès.
- **Renforcement massif des forces de sécurité haïtiennes :** une augmentation substantielle des financements haïtiens, onusiens et bilatéraux pourrait permettre d'accroître et d'accélérer le recrutement, la sélection, la vérification des antécédents et la formation des policiers et des forces armées. Des ressources supplémentaires pourraient réduire les délais de présélection et de recrutement des candidats, tandis que la mise en place de sites de formation de base et avancée alternatifs en dehors de Port-au-Prince permettrait de rendre la formation des nouvelles promotions moins vulnérable aux interruptions liées à la situation sécuritaire. Toutefois, même en cas d'augmentation significative des ressources et d'identification réussie de sites de formation alternatifs, cette option entraînerait un délai d'au moins deux ans avant que les forces de sécurité haïtiennes ne bénéficient d'un renforcement significatif de leurs effectifs.

- **Renforcement du soutien régional :** l'un des facteurs du succès relatif de la MINUSTAH dans la lutte contre les gangs a été le soutien important des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Les pays de la région ont constitué la majorité des PCT/P de la MINUSTAH pendant l'essentiel de la durée de la mission, fournissant des capacités militaires et policières robustes, un appui technique, une coopération au développement et une volonté politique affirmée. Cependant, depuis la fin de la MINUSTAH, l'implication des pays de la région dans la situation haïtienne s'est nettement réduite, à l'exception récente des efforts de médiation menés par la Communauté des Caraïbes<sup>15</sup>. La participation des pays et des organisations régionales à l'élaboration d'une feuille de route de l'OEA pour soutenir Haïti est néanmoins encourageante, compte tenu du potentiel qu'elle offre pour un soutien durable au renforcement des capacités de la police, aux investissements économiques, à l'aide humanitaire et à d'autres domaines où les besoins demeurent critiques<sup>16</sup>.
- **Soutien adéquat aux forces de sécurité non onusiennes :** la MMAS n'a jamais disposé des ressources nécessaires à son déploiement complet. Afin d'assurer une efficacité minimale à la FRG nouvellement créée, un Bureau d'appui des Nations Unies devrait soutenir le déploiement de capacités élargies et renforcées, notamment par l'augmentation des effectifs, l'amélioration des équipements et l'allocation de ressources supplémentaires permettant l'établissement de bases opérationnelles avancées et temporaires. Toutefois, compte tenu de la situation financière actuelle de l'ONU, le financement évalué ne permet plus d'offrir le niveau de soutien et de sécurité qui prévalait auparavant. De plus, la MMAS a également été confrontée à des difficultés de coordination avec les capacités haïtiennes, onusiennes et internationales, lesquelles pourraient ne pas être résolues par la seule augmentation des ressources allouées à la FRG.
- **Une force plus importante et plus robuste :** la MMAS s'est principalement concentrée sur le soutien à la PNH dans le cadre d'opérations de police, avec des résultats limités. En revanche, la FRG autorisée par le Conseil de sécurité est censée être en mesure de mener des opérations directes et autonomes contre les gangs, afin de les déloger des quartiers sous leur contrôle et, le cas échéant, de s'attaquer directement à leurs bastions, ou du moins de contenir leurs activités dans certaines zones. L'objectif est ainsi de réduire l'emprise des gangs sur la capitale et leur impact sur la situation sécuritaire. Les pays contributeurs devraient sérieusement envisager de doter la FRG de capacités aériennes et maritimes telles que des hélicoptères et des vedettes de patrouille. Cependant, ces options sont coûteuses, ce qui alimente les préoccupations quant à la viabilité à long terme du financement évalué. De plus, si la MMAS visait en théorie à renforcer les capacités de la PNH, ses activités ne s'inscrivaient pas dans un cadre plus large d'initiatives visant à s'attaquer aux causes politiques et socio-économiques de la crise. La FRG risque donc de n'avoir qu'un impact limité dans le temps si son action n'est pas complétée par des efforts pour s'attaquer aux causes profondes de la situation, ainsi que par des mesures pour prévenir les risques de violations des droits humains et les pertes civiles.
- **Forces de sécurité privées :** les entreprises de sécurité privées haïtiennes sont recrutées pour des missions de sécurité spécifiques et disposent souvent de capacités limitées en matière d'effectifs, de formation et d'équipement. Des prestataires internationaux de sécurité privée (PSC), souvent désignés comme des sociétés militaires privées, ont déjà été mobilisés et pourraient à l'avenir être sollicités pour compléter les capacités des forces de sécurité haïtiennes<sup>17</sup>. Si les PSC sont en mesure de mener des actions robustes, il serait à la fois complexe et coûteux de rassembler, de rémunérer et de maintenir le nombre important de personnels nécessaires à l'instauration d'un environnement sécurisé. Cette option présente également des défis majeurs, notamment en matière de responsabilité et de transparence des actions des PSC, ainsi qu'au regard de l'historique important de violations des droits humains imputées à des prestataires privés<sup>18</sup>. Le renforcement de la surveillance du secteur des services de sécurité privés ces dernières années a conduit à l'élaboration d'accords volontaires, tels que le Document de Montreux et le Code de conduite international des entreprises de sécurité privées<sup>19</sup>. Toutefois, ces outils ne sont pas contraignants, ce qui implique que le gouvernement haïtien devrait adopter et mettre en œuvre un décret établissant un cadre juridique national pour permettre leur application<sup>20</sup>. Compte tenu de l'augmentation probable du recours aux prestataires de sécurité privée dans les années à venir, la communauté internationale devrait envisager l'élaboration et la mise en œuvre de mécanismes d'application plus robustes, en soutenant par exemple activement l'adoption d'une convention internationale sur les sociétés militaires et de sécurité privées<sup>21</sup>.

- **Mission politique spéciale renforcée des Nations Unies :** une mission politique dotée d'un mandat révisé, axé sur la coordination et renforcée par une expertise technique supplémentaire dans des domaines tels que l'économie politique et les régimes de sanctions, associée à une capacité de sécurité accrue ou au déploiement d'une unité de garde des Nations Unies afin d'assurer la continuité de la fourniture des services. Une présence à l'échelle nationale pourrait accroître la résilience et l'impact de la mission. Une mission politique renforcée pourrait également superviser la mise en œuvre d'un dispositif d'appui des Nations Unies à la FRG ou à d'autres forces de sécurité parallèles, sans qu'il soit nécessaire d'établir un Bureau d'appui des Nations Unies distinct, évitant ainsi la fragmentation du soutien international. Toutefois, cette option se heurte à des difficultés liées aux contraintes actuelles des Nations Unies en matière d'autorisation et de financement des opérations de paix.
- **Mission hybride ou conjointe :** une forme d'opération de paix multidimensionnelle codirigée par l'ONUDC ou une organisation régionale, axée spécifiquement sur la lutte contre les causes profondes de la situation actuelle, notamment la corruption, les flux financiers illicites, le renforcement de la transparence et de la responsabilité, et le renforcement des institutions haïtiennes chargées de l'État de droit. Cette forme d'opération de paix pourrait se concentrer spécifiquement sur les causes profondes, en mobilisant un financement évalué afin d'élargir l'action politique et technique dans les domaines tels que la corruption, l'impunité et le financement illicite. Elle devrait également être dotée d'un mandat lui permettant de regarder au-delà des frontières haïtiennes pour analyser les flux illicites régionaux, ce qui constituerait un avantage comparatif clé compte tenu des capacités limitées des acteurs haïtiens chargés de l'application de la loi<sup>22</sup>. En revanche, elle ne serait pas en mesure de répondre directement aux enjeux sécuritaires. De plus, elle dépendrait toujours du soutien continu de l'État haïtien, ce qui pourrait limiter sa capacité à promouvoir des réformes sensibles ou difficiles, et pourrait la contraindre à se concentrer sur des solutions techniques au détriment de changements politiques de plus grande ampleur.
- **Opération de maintien de la paix des Nations Unies :** l'option d'une opération de maintien de la paix multidimensionnelle complète des Nations Unies combinerait divers domaines d'expertise technique, de capacité de sécurité et d'engagement politique sous une structure de commandement unique, réduisant ainsi les difficultés de coordination qui ont affecté la MMAS. Toutefois, compte tenu des tensions actuelles au sein du Conseil de sécurité et des contraintes budgétaires qui pèsent sur les Nations Unies, cette option semble peu probable pour le moment.

## Trois éléments essentiels

Toutes ces options, quelle que soit la combinaison dans laquelle elles sont déployées, sont susceptibles d'échouer sans des capacités dédiées et des efforts bien financés dans trois domaines clés : la collecte et l'analyse de données, l'expertise technique en matière d'économies illicites et le soutien au système judiciaire.

### **Compréhension nuancée et ancrée localement des dynamiques de la criminalité organisée**

Les capacités limitées d'Haïti en matière de collecte de données sur les activités illicites constituent un obstacle majeur aux efforts visant à évaluer et à répondre aux dynamiques criminelles. Haïti a été qualifié de « point aveugle pour les forces de l'ordre internationales en matière d'organisations criminelles transnationales »<sup>23</sup>, et l'un des objectifs de l'Initiative mondiale contre la criminalité organisée transnationale (GI-TOC) est précisément de combler ce déficit de données et de compréhension de ces dynamiques.

Comme indiqué ci-dessus, il est essentiel que toute opération de paix déployée en Haïti ait la capacité de mener une analyse intégrée des facteurs complexes qui structurent les dynamiques politico-criminelles du pays. Dans le cas d'une opération de maintien de la paix, cette fonction serait très probablement assurée par un JMAC, mais pour une MPS, elle pourrait prendre la forme d'une petite cellule d'analyse intégrée, sur le modèle de celles mises en place au sein de la MANUA, de la MATNUSOM ou de la MANUL. Mais même si une telle capacité est autorisée par le mandat, les récentes difficultés budgétaires risquent d'en limiter la concrétisation effective au sein de la mission. Les membres

du personnel travaillant dans le domaine de l'analyse devraient être formés non seulement à la conduite d'analyses politico-économiques, mais aussi à la cartographie des parties prenantes et à l'analyse des groupes armés. Une bonne compréhension des flux financiers illicites et des économies illicites serait également essentielle afin de mieux identifier les leviers permettant de les perturber et d'affaiblir les groupes criminels. Enfin, des protocoles devraient être établis afin de garantir un partage d'informations fluide et efficace au sein de la mission et avec les partenaires clés, notamment les membres de l'équipe de pays des Nations Unies, ainsi qu'avec des opérations parallèles telles que la MMAS, lorsque les circonstances s'y prêtent.

### ***Capacités techniques et expertise adaptées en matière d'économies illicites***

Toute opération devrait intégrer une expertise technique clé afin de garantir sa capacité à élaborer et mettre en œuvre une réponse coordonnée et efficace. Cela inclut notamment des compétences en analyse politico-économique et une expertise en matière de flux financiers illicites et de trafic. La mission devrait également s'appuyer sur une vision macroéconomique des flux financiers au sein d'Haïti ainsi qu'entre Haïti et d'autres pays de la région, en particulier en identifiant des modalités de collaboration avec le système bancaire national haïtien, éventuellement par le biais de capacités de renseignement financier adaptées<sup>24</sup>.

L'opération de paix devrait intégrer les différentes réponses techniques dans une vision stratégique à l'appui d'une stratégie politique visant à s'attaquer aux dynamiques sous-jacentes d'une économie illicite. L'ONU pourrait envisager des modalités nouvelles ou hybrides pour intégrer cette capacité, telles qu'une opération de paix menée conjointement par l'ONUDC et soit le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix de l'ONU, soit le Département des opérations de paix<sup>25</sup>.

Cette capacité technique devrait avoir pour objectif principal de soutenir les acteurs nationaux en matière de renforcement des capacités et de conseil. En Haïti, l'ULCC, qui a mené d'importantes enquêtes sur des cas de fraude et d'abus, devrait bénéficier d'un soutien accru. Parmi les autres institutions nationales clés figurent la brigade antistupéfiants de la PNH et l'UCREF. Des efforts devraient être déployés pour mieux relier ces institutions à l'appareil judiciaire, notamment en associant les juges d'instruction aux enquêtes à un stade précoce afin de faciliter et d'accélérer les poursuites. La loi sur la prévention et la répression de la corruption, adoptée en 2014, criminalise un large éventail d'infractions, notamment le népotisme, le détournement de fonds, la corruption, le délit d'initié, le harcèlement et les conflits d'intérêts, et devrait constituer une base solide pour les poursuites, à condition qu'il y ait une volonté politique suffisante.

L'appui technique devrait également inclure une assistance à l'État haïtien dans l'application des sanctions. Cet appui n'a pas besoin d'être substantiel et pourrait se limiter à quelques personnes. La plupart des capacités nécessaires pour soutenir la mise en œuvre des sanctions existent déjà, notamment l'appui à la police, aux douanes et à la gestion des frontières. Par conséquent, c'est une approche coordonnée qui est nécessaire pour aider les autorités haïtiennes<sup>26</sup>.

À tout le moins, la création d'un point focal sur la criminalité transnationale organisée au sein d'une mission de maintien de la paix ou d'une mission politique spéciale plus conventionnelle pourrait contribuer à garantir des capacités dédiées et une fonction de coordination, afin d'assurer un suivi et une visibilité continu des efforts de lutte contre la criminalité organisée<sup>27</sup>.

### ***Accent mis sur l'État de droit***

Le système judiciaire haïtien est pratiquement à l'arrêt depuis quelques années. Pour lutter contre l'impunité, plusieurs mesures pourraient être envisagées.

Tout d'abord, l'opération de paix des Nations Unies devrait renforcer son appui aux efforts récents visant à la vérification et à la certification des juges. En outre, les tribunaux du centre-ville de Port-au-Prince étant inaccessibles, il

conviendrait de leur fournir des locaux temporaires qu'ils pourraient utiliser pour la tenue des audiences, jusqu'à ce que les zones environnantes des sites habituels puissent être libérées du contrôle des gangs.

Toutefois, compte tenu des faiblesses profondes du système, notamment la corruption, la vulnérabilité aux pressions politiques et le manque de ressources et d'expertise, des efforts plus larges devraient être entrepris afin de faire avancer les poursuites, en particulier contre les chefs de groupes criminels organisés, leurs soutiens politiques, leurs financiers et blanchisseurs d'argent, ainsi que les personnes impliquées dans les récentes atrocités de masse. Plusieurs options pourraient être envisagées. Par exemple, l'ONU pourrait créer un tribunal hybride, associant des juges haïtiens et internationaux. Pour faire face aux risques posés par l'insécurité persistante en Haïti, un tribunal temporaire pourrait être créé de manière extraterritoriale dans un autre pays de la région. Si cela pourrait réduire l'impact du processus judiciaire sur les activités continues des gangs, cela pourrait également fournir la sécurité et la protection nécessaires pour permettre une enquête efficace et un processus judiciaire équitable, même s'il pourrait subsister des pressions politiques quant à l'envoi de suspects à l'étranger.

Comme alternative davantage ancrée localement, des capacités internationales devraient être intégrées dans l'ensemble du système judiciaire, en complément des institutions haïtiennes plutôt qu'en remplacement. Bien que les responsables du parquet et de l'appareil judiciaire doivent être des ressortissants haïtiens, des experts internationaux devraient collaborer au sein des structures du parquet et de la justice<sup>28</sup>.

En dernier recours, un petit groupe de professionnels judiciaires nationaux, soutenu par l'opération de paix, pourrait être constitué afin de se concentrer sur le traitement accéléré des affaires clés pour lutter contre l'impunité. Une formation et un appui technique en matière de procédures d'enquête seraient également utiles. Ces juges, avocats et greffiers devraient bénéficier d'un certain niveau de protection physique pour pouvoir exercer leurs fonctions sans crainte. Des enquêtes conjointes pourraient être menées avec différents dispositifs judiciaires de la région, notamment ceux des Etats-Unis, et avec INTERPOL.

Ces efforts doivent s'inscrire dans la continuité. Haïti a connu 47 ministres de la Justice depuis 1986, chacun restant en fonction en moyenne seulement neuf mois<sup>29</sup>. Les changements constants de politiques, de programmes et de personnel empêchent la mise en œuvre efficace de ces initiatives. En outre, de nombreuses affaires peuvent prendre des années avant d'être jugées ; par exemple, le Tribunal pénal international pour le Rwanda a été actif pendant une décennie, entre 1993 et 2004, tandis que le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie l'a été pendant 24 ans, entre 1993 et 2017. Toute autre approche judiciaire serait probablement jugée conformément à la législation haïtienne, en particulier la loi de 2014 sur la prévention et la répression de la corruption, qui offre une base adéquate pour les poursuites, à condition que la volonté politique soit suffisante<sup>30</sup>. L'État haïtien et la communauté internationale devraient s'engager dès le départ à maintenir ces initiatives pendant une durée minimale de trois à cinq ans, en se concentrant sur les affaires les plus emblématiques et les plus marquantes.

## Approche proposée

Compte tenu de la dégradation de la situation sécuritaire en Haïti, l'accent doit être mis sur l'amélioration de la situation de manière immédiate et cruciale, tout en jetant les bases d'une amélioration à plus long terme, notamment en s'attaquant aux causes profondes. Les efforts visant à améliorer la sécurité sont essentiels, mais ils ne suffisent pas. Ils doivent s'accompagner d'une stratégie politique et économique. Cette approche à plusieurs volets est nécessaire pour rétablir la sécurité tout en prenant des mesures urgentes pour affaiblir et démanteler les réseaux de trafic et les flux financiers des gangs, rompre les liens entre les gangs et leurs soutiens, lutter contre l'impunité et renforcer les capacités haïtiennes en matière de sécurité, tout en aidant les communautés à se relever. Un nombre croissant d'acteurs ont manifesté leur intérêt pour soutenir les efforts en Haïti. Compte tenu de l'ampleur des besoins, la question centrale est de savoir comment utiliser au mieux toutes les capacités disponibles de la manière la plus

efficace possible, tout en évitant les doublons et en assurant l'alignement et la coordination des efforts. Cette section tente de présenter une approche visant à répondre au mieux aux besoins d'Haïti en matière d'assistance de la part de partenaires extérieurs, en indiquant, dans la mesure du possible, quelles entités pourraient être particulièrement bien adaptées aux différentes tâches.

Une solution raisonnable consisterait à commencer par mettre en place une force solide pour rétablir la sécurité dans la majeure partie de Port-au-Prince. Cette force devrait être suffisamment importante non seulement pour mener des opérations en coordination avec la PNH ou séparément de celle-ci, mais aussi pour assurer une présence sécuritaire quasi continue dans les zones clés de la ville, notamment les infrastructures essentielles telles que les routes et les carrefours importants, l'aéroport, les ports et les marchés. La force devrait également être suffisamment importante pour établir des bases d'opérations avancées dans les zones clés voisines des départements de l'Artibonite et du Centre, ainsi que dans les zones périphériques de la région métropolitaine de Port-au-Prince. À titre de comparaison, en août 2007, à l'issue des opérations robustes à Port-au-Prince, la MINUSTAH comptait près de 5 000 militaires et policiers en uniforme dans la région métropolitaine. Ce nombre comprenait environ 3 300 personnels de l'infanterie, de la police militaire et des unités de police constituées, dont plus de 1 000 soldats brésiliens hautement entraînés et aguerris, ainsi qu'environ 750 fantassins dans les zones voisines de Croix-des-Bouquets et de Carrefour, accompagnés d'une poignée d'unités aériennes et de compagnies du génie<sup>31</sup>.

Une force d'environ 5 000 hommes pourrait donc potentiellement suffire pour couvrir la région métropolitaine de Port-au-Prince ainsi que les départements voisins du Centre et de l'Artibonite et les postes-frontières avec la République dominicaine. Toutefois, en plus de disposer d'importantes ressources et d'être bien équipée, entraînée et disposée à mener des opérations cinétiques robustes, elle aurait également besoin d'un soutien adéquat d'une composante aérienne appropriée, comprenant une gamme de capacités à voilure fixe et à voilure tournante, telles que des hélicoptères d'attaque ainsi que des unités de transport, d'évacuation sanitaire et d'évacuation de blessés au combat. La force devrait également être soutenue par une composante maritime chargée de patrouiller le littoral. L'unité maritime de la MINUSTAH comprenait 16 bateaux, mais même une unité deux fois moins importante pourrait, si elle était correctement déployée et gérée, accroître la pression sur les trafiquants, contribuant ainsi à réduire les flux illicites et, par conséquent, à limiter le financement des gangs.

Les difficultés à obtenir des contributions suffisantes en troupes et en forces de police peuvent rendre attrayante l'option consistant à recourir à des prestataires de sécurité privée. Cependant, sans précautions appropriées, cette solution rapide risque d'exacerber les conditions sous-jacentes. Comme on a pu le constater lors des premières opérations robustes de la MINUSTAH, un usage indiscriminé de la force peut accroître le mécontentement populaire et pourrait en réalité renforcer le soutien aux gangs comme alternative au leadership officiel de l'État. Tout PSC engagé pour mener des opérations en Haïti devrait s'engager à respecter les normes volontaires du secteur énoncées dans le Code de conduite international et la Déclaration de Montreux. En outre, le gouvernement haïtien devrait envisager d'adopter par décret (en l'absence persistante d'élections) des cadres nationaux renforcés pour réglementer les PSC et les tenir responsables.

Le rétablissement de la sécurité n'est qu'une première étape. À moins d'être complétée par des mesures supplémentaires aux niveaux local, national et international, notamment des approches politiques et économiques, l'utilisation de la force ne constituera qu'une solution temporaire, les groupes criminels organisés étant susceptibles de réapparaître ultérieurement. Ces efforts seraient menés de manière plus efficace grâce à une plateforme commune ou à une action coordonnée visant à harmoniser les étapes et à éviter les chevauchements. La prolifération apparente des structures de leadership international en Haïti est susceptible de faciliter la capacité des acteurs perturbateurs haïtiens de tous types à faire dérailler le processus politique, tout en augmentant le risque qu'un engagement robuste ne soit pas soutenu de manière appropriée par des mesures de sécurité et socio-économiques de suivi, ainsi que par des programmes de

renforcement institutionnel à plus long terme. Un engagement étroit, intense et constant entre les partenaires est donc essentiel pour les efforts envisagés en Haïti ; sans une coordination efficace, ils courrent un risque réel d'échec.

Avant tout, l'attention doit continuer à se concentrer sur l'augmentation des effectifs de la PNH et des forces armées, ainsi que sur l'amélioration de leur leadership, de leur formation, de leur coordination et de leurs ressources. Ces efforts nécessiteront probablement un soutien haïtien, bilatéral et régional accru et à long terme, ainsi que des conseils et un accompagnement multilatéraux.

Sur le plan politique, un représentant spécial des Nations Unies ou de la région, ou un envoyé spécial, devrait s'engager activement auprès des acteurs politiques, économiques et de la société civile haïtiens afin de rompre les liens entre les gangs et leurs soutiens. Une stratégie politique à cette fin devrait être coordonnée avec les efforts visant à imposer et à appliquer des sanctions ciblées.

En plus de la stratégie politique – ou, mieux encore, en l'y intégrant – une stratégie visant à traiter les aspects économiques de la situation devrait être élaborée et mise en œuvre. Cette stratégie devrait inclure une approche visant à mobiliser les dirigeants politiques, économiques et locaux afin de reconnaître et de traiter les causes économiques de la situation actuelle. Une assistance technique devrait être fournie au gouvernement haïtien dans ses efforts pour lutter contre les aspects économiques de la criminalité organisée : par exemple, en mettant en œuvre les mesures nécessaires pour retirer Haïti de la liste grise du Groupe d'action financière (GAFI) pour son incapacité à lutter contre le blanchiment d'argent. Un autre domaine d'intervention pourrait consister à coopérer avec le secteur bancaire haïtien afin d'améliorer la surveillance et le signalement des transactions suspectes. Dans ce domaine, l'OEA pourrait être mieux placée pour prendre l'initiative, compte tenu de sa capacité à exercer une pression sur les pays de la région pour qu'ils traitent ces questions sensibles, ou peut-être l'ONUDC, compte tenu de son expertise technique. Un groupe régional d'experts en économies illicites et en régimes de sanctions pourrait compléter ces efforts.

La lutte contre les activités économiques illicites devrait s'accompagner d'initiatives d'investissement et de développement économiques visant à relancer l'économie licite d'Haïti. Cette approche devrait être globale, axée sur l'investissement économique, le développement des entreprises et l'amélioration des infrastructures, et combinant un appui technique et une assistance dans divers secteurs de l'économie haïtienne, en particulier l'agriculture. La feuille de route de l'OEA pourrait contribuer à donner une impulsion dans ce domaine, mais elle devrait être complétée par des efforts bilatéraux et multilatéraux, notamment de la part des agences des Nations Unies.

Les efforts visant à établir l'État de droit devraient inclure l'ouverture de poursuites dans des affaires clés, en particulier en poursuivant la corruption au titre de la loi anticorruption de 2014, en plus de certains crimes financiers et crimes d'atrocités de masse. La création d'un tribunal extraterritorial ou d'un tribunal hybride national-international pourrait contribuer à faire avancer rapidement certaines affaires, créant ainsi un précédent pour de futures poursuites.

Des capacités efficaces de collecte d'informations seraient nécessaires pour surveiller les dynamiques des gangs, comprendre les flux illicites et adapter les stratégies politiques, notamment pour inciter les groupes criminels armés à améliorer leur comportement et réduire la violence. Des partenariats entre les organisations régionales et internationales et les agences de renseignement nationales pourraient contribuer à améliorer la qualité et la quantité des informations disponibles.

Ces efforts devraient être complétés par la fourniture d'une aide humanitaire aux communautés ainsi que par des programmes visant à soutenir les jeunes, les femmes et les autres groupes défavorisés en leur offrant des moyens de subsistance et d'autres opportunités. Il devrait s'agir notamment de programmes de travail à haute intensité de main-d'œuvre rémunérés en espèces et en vivres, d'investissements dans les infrastructures locales, de possibilités de formation professionnelle et de programmes de loisirs pour les jeunes.

Enfin, tous les acteurs engagés en Haïti doivent mettre en œuvre des mécanismes appropriés de surveillance et de gestion des risques, notamment pour s'assurer qu'ils ne soutiennent pas les économies criminelles. Cela implique notamment de mettre en place des pare-feu pour empêcher les membres du personnel d'être tentés de s'impliquer dans des écosystèmes criminels, en plus de veiller à ce que des mesures de responsabilité rigoureuses empêchent les contrats de logistique, de construction et autres contrats d'approvisionnement de profiter à des entreprises criminelles.

Bien que cette solution puisse ne pas être envisageable pour des raisons politiques, budgétaires ou autres, tout effort visant à soutenir la réponse haïtienne à la situation devrait s'efforcer de se rapprocher autant que possible de cette proposition. Par exemple, l'impact d'une force déployée plus réduite pourrait être maximisé par une augmentation du nombre et de la capacité des moyens aériens et maritimes disponibles. Si la création d'un tribunal hybride ou spécial n'est pas envisageable, l'intégration de conseillers judiciaires, de procureurs et d'enquêteurs internationaux au sein des tribunaux pourrait contribuer à faire avancer les affaires judiciaires clés. De même, une opération de maintien de la paix des Nations Unies pourrait constituer une plateforme utile pour offrir à la fois des bons offices politiques, un engagement technique et une assistance en matière de sécurité. Toutefois, compte tenu des dynamiques récentes, une mission politique spéciale dirigée par les Nations Unies, que ce soit conjointement avec l'ONUDC ou une organisation régionale, pourrait également servir de plateforme de coordination et de mise en œuvre, à condition de s'aligner efficacement avec les forces de sécurité non onusiennes.

# NOTES

- 1 Jacqueline Charles, *Haiti's capital is close to falling to armed gangs. Here's what you need to know*, *Miami Herald*, 25 mars 2025, <https://www.miamiherald.com/news/nation-world/world/americas/haiti/article302671734.html>.
- 2 Viv ansanm est un terme créole haïtien qui signifie « vivre ensemble ».
- 3 *The world is losing the fight against international gangs*, *The Economist*, 26 novembre 2024, <https://www.economist.com/international/2024/11/26/the-world-is-losing-the-fight-against-international-gangs>.
- 4 Conseil de sécurité des Nations unies, résolution 2793 (2025), 30 septembre 2025, [https://docs.un.org/fr/S/RES/2793\(2025\)](https://docs.un.org/fr/S/RES/2793(2025)).
- 5 Sophie Rutenbar, Opérations de paix en Haïti : Les enseignements tirés de deux décennies d'engagement de l'ONU, GI-TOC, janvier 2026, <https://globalinitiative.net/analysis/peace-operations-and-transnational-organized-crime-considerations-from-haiti/>.
- 6 Walter Kemp, Mark Shaw et Arthur Boutellis, *The elephant in the room: How can peace operations deal with organized crime?*, International Peace Institute, 3 juin 2013, <https://www.ipinst.org/2013/06/the-elephant-in-the-room-how-can-peace-operations-deal-with-organized-crime>.
- 7 Sophie Rutenbar, Opérations de paix en Haïti : Les enseignements tirés de deux décennies d'engagement de l'ONU, GI-TOC, janvier 2026, <https://globalinitiative.net/analysis/peace-operations-and-transnational-organized-crime-considerations-from-haiti/>.
- 8 Chelsey Kivland, *Street sovereignty: Power, violence, and respect among Haitian baz*, dans Robert Maguire et Scott Freeman (éd.), *Who Owns Haiti? People, Power, and Sovereignty*, University of Florida Press, 2017.
- 9 Entretien avec un haut fonctionnaire des Nations Unies, 29 avril 2025.
- 10 ONUDC, Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles, 2004, <https://www.unodc.org/documents/treaties/UNTOC/Publications/TOC%20Convention/TOCebook-f.pdf>.
- 11 Fiona Mangan, *Organized crime and conflict in the Central African Republic*, Université des Nations Unies, 2025, [https://collections.unu.edu/eserv/UNU:10172/Organized\\_Crime\\_and\\_Conflict\\_in\\_CAR.pdf](https://collections.unu.edu/eserv/UNU:10172/Organized_Crime_and_Conflict_in_CAR.pdf).
- 12 *The world is losing the fight against international gangs*, *The Economist*, 26 novembre 2024, <https://www.economist.com/international/2024/11/26/the-world-is-losing-the-fight-against-international-gangs>.
- 13 Mark Shaw et Romain Le Cour Grandmaison, *Haiti is in a political and criminal crisis that should not be ignored*, War on the Rocks, 29 avril 2025, <https://warontherocks.com/2025/04/haiti-is-a-political-and-criminal-crisis-that-should-not-be-ignored>.
- 14 Voir par exemple : Chapitre 3 : *Operational challenges to counterpiracy operations off the coast of Somalia*, et Chapitre 4 : *Coping with piracy: The European Union and the shipping industry*, dans Bibi van Ginkel et Frans-Paul van der Putten (éd.) *The International Response to Somali Piracy: Challenges and Opportunities*, Brill, 2010.
- 15 Voir par exemple : Jean Daniel Senat, *Caricom mediation begins in Haiti with a draft agreement on the table*, Le Nouvelliste, 4 septembre 2023, <https://lenouvelliste.com/en/article/244276/caricom-mediation-begins-in-haiti-with-a-draft-agreement-on-the-table>.
- 16 OEA, Vers une feuille de route pour la stabilité et la paix menée par Haïti avec le soutien régional et international, août 2025, <https://www.oas.org/ext/fr/security/Haiti-road-map>.
- 17 Plus récemment, voir : David C Adams, Frances Robles et Mark Mazzetti, *A desperate Haiti turns to Erik Prince, Trump ally, in fight against gangs*, *The New York Times*, 28 mai 2025, <https://www.nytimes.com/2025/05/28/us/haiti-erik-prince-blackwater-gangs.html>.
- 18 Stavroula Pabst, *Erik Prince brings his mercenaries to Haiti. What could go wrong?*, Responsible Statecraft, 6 juin 2025, <https://responsiblestatecraft.org/erik-prince>.
- 19 Comité international de la Croix-Rouge, Le Document de Montreux sur les sociétés militaires et de sécurité privées, Forum du Document de Montreux, 2008, <https://www.montreuxdocument.org/about/montreux-document.html> ; Comité international de la Croix-Rouge, Le code de conduite international pour les prestataires de services de sécurité privés, The International Code of Conduct Association, 10 décembre 2021, <https://icoca.ch/the-code>.
- 20 Walter Kemp, *Guns for hire: Should private military companies take on organized crime?*, GI-TOC, 8 septembre 2025, <https://globalinitiative.net/analysis/haiti-military-companies-organized-crime-gangs>.
- 21 Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur les sociétés militaires et de sécurité privées, Quatrième projet révisé d'instrument relatif à un cadre réglementaire international pour la réglementation, le contrôle et la surveillance des activités des sociétés militaires et de sécurité privées, OCHR, 5 mars 2025, <https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/hrbodies/hrcouncil/igwg-military/session6/IGWG-PMSCs-Revised-fourth-draft-PMSCs-clean-version-copy.pdf>.
- 22 Erica Gaston et Fiona Mangan, *Multilateral approaches to transnational organized crime and conflict: Global policy considerations and future directions*, UN University Centre for Policy Research, juillet 2024, <https://bit.ly/3LY9gpf>.
- 23 Patrice Deschenes, *How naval interdiction could help curb Haiti's gangs*, War on the Rocks, 13 novembre 2024, <https://warontherocks.com/2024/11/how-naval-interdiction-could-help-curb-haitis-gangs>.
- 24 Entretien avec un responsable de l'ONU, 15 mai 2025.
- 25 Entretien avec un haut responsable de l'ONU, 29 avril 2025.
- 26 Entretien avec un responsable de l'ONU, 15 mai 2025.
- 27 Summer Walker et Catharina Nickel, *Transnational organized crime and peacekeeping: Joint input paper to the Global Alliance on Peace Operations*, UNU-CPR and GI-TOC, mai 2025, <https://globalinitiative.net/analysis/un-peacekeeping-ministerial-2025-gi-toe-joins-the-global-alliance-for-peace-operations>.
- 28 Entretien avec un haut fonctionnaire des Nations Unies, 8 mai 2025.
- 29 Entretien avec un expert en matière d'État de droit, 2 mai 2025.
- 30 Entretien anonyme, 7 mai 2025. Voir également : Transparency International, *Haiti: a new anti-corruption law brings hope*, 17 avril 2014, <https://blog.transparency.org/2014/04/07/haiti-a-new-anti-corruption-law-brings-hope/index.html>.
- 31 Analyse de l'auteur. Voir également : Conseil de sécurité des Nations unies, Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti, 22 août 2007, <https://docs.un.org/fr/S/2007/503>.



# GLOBAL INITIATIVE

AGAINST TRANSNATIONAL  
ORGANIZED CRIME

## À PROPOS DE GLOBAL INITIATIVE

The Global Initiative Against Transnational Organized Crime (l'Initiative mondiale contre la criminalité organisée transnationale, GI-TOC) est un réseau mondial de plus de 700 experts à travers le monde. L'Initiative mondiale offre une plateforme pour promouvoir un débat plus approfondi et des approches innovantes comme fondements d'une stratégie mondiale inclusive contre la criminalité organisée.

[www.globalinitiative.net](http://www.globalinitiative.net)